

RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU
CCAG À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU COMITÉ DE DIRECTION
QUÉBEC, P.Q.
3 ET 4 JUIN 2004

Le CARP demeure toujours un Comité très actif du CCAG. Au cours de la dernière année, le président Jim Gunn a malheureusement été forcé de démissionner du Comité. Nous remercions Jim pour ses années de service au sein du CARP et nous souhaitons la bienvenue à Lester Berrigan, de la Nouvelle-Écosse, qui le remplace. Ceci porte à deux le nombre de nouveaux membres au sein du CARP au cours de la dernière année puisque Greg Browne a remplacé Gord Thomson le printemps dernier.

Le Comité continue de tenir des rencontres personnelles deux fois par an. De plus, nous communiquons régulièrement par courriel, télécopieur ou téléphone. Les réunions du Comité sont organisées conjointement à nos réunions régulières, avec le courtier et l'assureur, afin de discuter des questions concernant les réclamations et les souscriptions.

Lors de nos plus récentes réunions, soit en mars, la question principale à l'ordre du jour a été celle des périodes de renouvellement puisque la police de deux ans expirera le 1^{er} juin 2004. Plusieurs questions ont été soulevées lors des négociations, dont l'une concernant la suggestion de notre assureur de ne pas offrir de renouvellement à certains de nos assurés. Certains assurés ont fait de nombreuses réclamations ou ont enregistré un taux élevé de pertes. Le Comité a discuté de la question de long en large et a insisté sur le fait que notre politique était de rendre l'assurance-responsabilité disponible pour tous les arpenteurs-géomètres faisant partie des associations membres du CCAG. Le Comité est d'avis que ceci est important dans le cadre d'une police collective telle que le programme du CCAG. Le Comité était également d'accord sur le fait que les suppléments compensatoires pour ces polices permettraient d'éviter que ces quelques assurés mettent le programme en danger à cause de leurs pertes.

Le CARP est d'avis que le renouvellement négocié avec Encon est satisfaisant. Même si l'augmentation des primes est considérablement importante, celle-ci était nécessaire pour assurer la viabilité et la stabilité à long terme du programme. Une partie de l'augmentation proposée des primes a été compensée par l'application d'un montant de 50 000 \$ provenant de notre « Fonds de stabilisation des primes » qui a été un projet du CARP depuis de nombreuses années. L'augmentation des primes est étroitement reliée au genre de travail effectué par les assurés. Le niveau global de l'augmentation, bien qu'important, a été jugé abordable pour les assurés et acceptable en raison de la situation actuelle.

À la suite de nos négociations, les assureurs ont convenu d'organiser des « Séminaires de contrôle des pertes » en Nouvelle-Écosse, en Alberta et en Colombie-Britannique. On a noté que plusieurs réponses à notre questionnaire sur la satisfaction indiquaient que de nombreux assurés avaient la nostalgie des séminaires et les considéraient comme étant valables. On n'offrira pas de coupons de rabais pour les séminaires mais le CARP espère que toutes les associations qui ont un système de points pour l'apprentissage permanent reconnaîtront officiellement tous les « Séminaires de contrôle des pertes » du CARP.

Le CARP aimerait rappeler aux associations et à nos assurés que le « Guide de gestion et de prévention des pertes » est disponible sur le site Web du CCAG et qu'il est possible d'y avoir accès à l'adresse www.ccls-ccag.ca/profliability.htm. Le « Guide » est également disponible sur copie papier, au coût de l'impression et des frais postaux, pour toute personne qui voudrait en obtenir une telle copie. Le Comité prévoit publier plusieurs nouveaux articles au cours des prochains mois. Le Comité considère que le « Guide » est un outil valable pour le contrôle des pertes.

Il est clairement apparu au cours du processus de renouvellement qu'un rapport d'un actuaire indépendant constituerait un outil valable pour aider le CARP lors de toutes les négociations et qu'il faudrait en compléter un dans un avenir rapproché. Le Comité est actuellement en contact avec un actuaire qui nous a été suggéré par diverses sources afin d'obtenir un estimé des coûts et du calendrier de la réalisation d'un tel rapport. Il a été déterminé qu'il devrait y avoir des réserves adéquates dans le fonds de contrôle des pertes pour compléter un rapport actuariel et qu'au moment où le CARP aura reçu un estimé satisfaisant, il contactera le Comité de direction pour obtenir l'autorisation d'utiliser une partie de ces fonds pour le rapport.

La question du retour de l'Ordre du Québec au sein du CCAG a fait l'objet de discussions. Le CARP s'attend à recevoir une demande de l'OAGQ à l'effet de lui fournir possiblement certaines informations ou une expertise concernant le Programme d'assurance-responsabilité professionnelle du CCAG. Le Comité a convenu que si cela était nécessaire, Roger Brett et un représentant du Comité pourraient se rencontrer pour discuter des questions d'assurance, possiblement dans les bureaux de Jardine Lloyd Thompson Canada Inc., à Montréal.

Le CARP continue d'examiner les indicateurs du marché deux fois par année. Cet examen vise à déterminer la possibilité d'instaurer un programme autofinancé. Jusqu'à maintenant, rien n'indique qu'un tel programme serait actuellement faisable puisqu'il ne semble pas y avoir de marché pour la réassurance en ce moment. Nous continuerons de surveiller la situation.

Le Comité continue de travailler avec nos courtiers et nos assureurs pour fournir un programme d'assurance-responsabilité professionnelle viable aux arpenteurs-géomètres partout au Canada. Nous estimons que le programme compte parmi les meilleurs disponibles au Canada pour les professionnels. Même si nous avons tenté d'en arriver à une couverture intégrale durant les négociations que nous avons

complétées récemment, le CARP est d'avis, qu'en raison des conditions actuelles du marché, les conditions négociées pour le renouvellement représentent l'option la plus viable. Si un membre du Conseil ou un assuré a des questions ou des commentaires à formuler au CARP, qu'il n'hésite pas à joindre un des membres du Comité.

Le tout respectueusement soumis au nom du CARP

Gordon A. Webster
Président, CARP